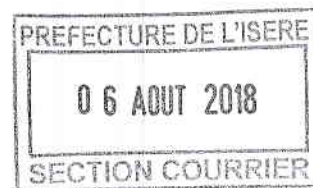


REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 36
DU CONSEIL MUNICIPAL**



dimanche 29 juillet à 19h

L'an deux mil dix-huit, le ~~samedi 21 juillet à 16h30~~ le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le ~~14~~ ²⁴ juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Michel JORCIN, Marc PARISET

ABSENTS :

POUVOIRS :

Madame Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : paiement participation de la Commune d'Oulles au service commun de secrétariat de la Communauté de communes de l'Oisans

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention du 4 avril 2016 liant les communes de Le Freney-d'Oisans, Ornon, Oulles et Villard-Reymond, et la Communauté de communes de l'Oisans portant sur la mise en place d'un service commun de secrétariat. Cette convention prévoit notamment une refacturation aux communes deux fois par an en année N sur la base du nombre d'heures théoriques (12 heures hebdomadaire pour Oulles), avec une régularisation en année N+1 en fonction du nombre d'heures réellement effectuées sur chaque commune ; la prévision budgétaire pour 2018 est de 11 000,00 €.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la facture adressée par la Communauté de communes de l'Oisans pour la période d'octobre 2017 à mars 2018, d'un montant de 5 135,49 € et demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à effectuer le règlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité ~~OU PAS~~,
autorise ~~OU PAS~~ Monsieur le Maire à procéder au règlement de la facture précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

